



DONNER RECEVOIR

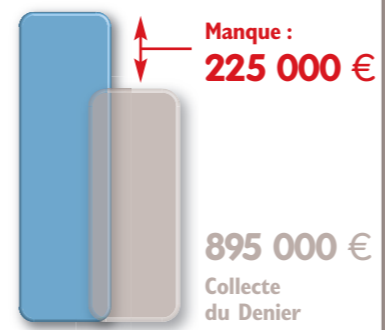


Campagne 2012

www.tarbesetlourdes.cef.fr



Tous mobilisés pour le Denier !



Chiffres 2010

1,12 M€

Besoins pour la formation et la rémunération des prêtres et salariés du diocèse

Le Denier de l'Eglise représente 58 % des ressources courantes de l'Eglise dans les Hautes-Pyrénées, c'est donc sa principale ressource. Cette collecte annuelle a pour but de couvrir les frais liés à la formation et à la vie matérielle de l'ensemble des personnes qui chaque jour s'engagent au service de la mission : prêtres en activité et à la retraite, salariés laïcs en mission pastorale, personnel administratif.

Leur présence est indispensable pour que notre diocèse puisse continuer à proposer à chacun la foi, célébrer l'eucharistie, s'occuper des plus fragiles et accompagner chacun dans les différentes étapes de sa vie.

Aujourd'hui, moins de 10 % des catholiques vivant dans les Hautes-Pyrénées participent au Denier et les sommes collectées ne

suffisent pas à couvrir nos besoins. Or tout catholique, qu'il soit pratiquant ou non, est concerné par la vie matérielle de l'Eglise et doit lui apporter son soutien. **Plus qu'un don, ce geste est un véritable signe de reconnaissance envers l'Eglise et son action au service de tous les hommes.**



Association Diocésaine de Tarbes et Lourdes
51 rue de Traynès • 65000 Tarbes
Tél. : 05 62 44 09 70 • Site : www.tarbesetlourdes.cef.fr

Le prélèvement automatique pour apporter un soutien régulier

- Le prélèvement, la formule qui s'adapte à votre rythme : Le meilleur moyen pour évaluer votre contribution dans l'année. Il est plus aisé par exemple de donner 15 € par mois que de faire un seul chèque de 180 €.
- Une solution efficace pour aider votre Eglise. Grâce à une meilleure prévision de ses ressources, le prélèvement facilite la gestion de son budget.
- Le choix le plus sûr pour ne pas oublier de participer !

Très important
N'oubliez pas de joindre à cet imprimé un Relevé d'Identité Bancaire

N° national d'émetteur
445 951

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement établis à mon nom qui seront présentés par l'Association Diocésaine.

Nom, prénom, adresse et téléphone du débiteur

Compte à débiter

Etablis.	Guichet	N° de Compte	Clé RIB

Désignation de l'organisme encaisseur

Association Diocésaine de Tarbes
51 rue de Traynès • 65000 Tarbes

Nom et adresse de l'établissement du compte à débiter

Je vous autorise à prélever sur mon compte

la somme de 15 € 30 € 50 € 150 € autres : €

chaque mois chaque trimestre

à partir du : / / 2012

Fait à : le 2012

Signature :

Conception : Imp'Print
www.akeriaedi.fr - Photos DR - Visuel collectif



Edito

✕ Jacques PERRIER
Evêque de Tarbes et Lourdes



C'est la dernière fois que je m'adresse à vous. Avec mes 75 ans, l'heure de la retraite a sonné. Je partirai bientôt dans un autre diocèse, pour servir comme simple prêtre.

Mais comme vous, quand vous partez, je voudrais laisser la maison en ordre. Je souhaite que mon successeur trouve une situation saine. Cela dépend de vous.

Vous savez que tout l'argent du Denier va aux prêtres et aux autres personnes qui sont à votre service dans les paroisses, dans les aumôneries de jeunes, dans la formation etc.

Et n'oubliez pas, pour plus tard - le plus tard possible - qu'un legs, même partiel, est un moyen efficace pour assurer l'avenir de l'Eglise catholique dans les Hautes-Pyrénées.

Je garderai en moi le souvenir de vos admirables paysages et surtout de toutes les personnes que j'aurai rencontrées durant les 15 années que j'aurai passées parmi vous.

Merci pour votre générosité. Cordialement.



Annoncer la Bonne nouvelle

Maria est responsable de l'aumônerie du collège et lycée d'Argelès. En lien avec le curé de la paroisse, elle accompagne 121 jeunes qui viennent chaque mois échanger sur leur foi et leurs doutes. Elle les aide à grandir humainement et spirituellement et prépare ceux qui en font la demande aux sacrements. Comme Maria, une dizaine de salariés travaillent aux côtés de nos prêtres pour proposer la foi aux jeunes de tout âge, pour animer les célébrations et les temps de prière.



... je donne au Denier !

www.tarbesetlourdes.cef.fr

Célébrer la Foi

L'abbé Bertrand parcourt chaque semaine son ensemble paroissial pour animer la vie liturgique et répondre aux besoins des habitants. Le dimanche, il célèbre la messe et va à la rencontre de ses paroissiens. Pendant la semaine, il anime un groupe biblique, le parcours Alpha. Il rencontre les enfants du catéchisme, les lycéens et les étudiants. Il prépare les jeunes couples au mariage, les parents au baptême de leur enfant, et les catéchumènes. Il accompagne les familles dans le deuil. Dans notre diocèse, 75 prêtres aidés par de nombreux laïcs et bénévoles font vivre nos paroisses et nos communautés chrétiennes.



Servir tous les hommes

Marie-Noël est déléguée de la Pastorale de la Santé, elle essaie de donner une vie à cette pastorale et de former ses acteurs qui sont au service des personnes malades et des personnes handicapées. Des bénévoles et des prêtres se rendent au domicile des personnes malades et dans les établissements de santé, et accompagnent les personnes handicapées et leurs familles. L'Eglise est également présente auprès des personnes exclues, démunies, des gens en marge de notre société (actions de solidarité, présence dans les prisons...).

En 2012, je soutiens l'Eglise et sa mission

Comment et combien Donner ?

Merci de renvoyer ce bon de soutien accompagné de votre participation à l'aide de l'enveloppe jointe. Le montant de votre don est bien entendu laissé à votre appréciation. A titre indicatif, le don moyen dans le diocèse de Tarbes et Lourdes est de 104 €. Mais toute participation, aussi modeste soit-elle, est précieuse.

Je fais un don de :

50 € 80 € 150 € 200 € autre :

par chèque (à l'ordre de l'Association Diocésaine de Tarbes)

en espèces

Je choisis le prélèvement automatique

(et je remplis le verso de ce bulletin)

Je peux aussi faire un don en ligne :
www.tarbesetlourdes.cef.fr



Déduction fiscale avantageuse

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Un reçu fiscal vous sera adressé.

Cela vous coûte	Vous donnez
17 €	50 €
51 €	150 €
68 €	200 €

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Paroisse de

E-mail (facultatif)

Conformément à la loi du 6.01.78 relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous conservez un droit d'accès et de rectification sur notre fichier.